Reçu en préfecture le 09/04/2024



### ID: 064-216400655-20240408-2024\_30-DE RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA

Séance 8 avril 2024 à 19h00 / 2024ko apirilaren 8ko biltzarra, arratseko 19:00ak

| Date de la convocation / Deialdiaren | Conseillers en exercice / | Nombre de présents / |
|--------------------------------------|---------------------------|----------------------|
| data                                 | Kontseilier kopurua       | Hor zirenak          |
| 2 avril 2024 /                       | 27                        | 21                   |
| 2024ko apirilaren 2a                 |                           |                      |

#### Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Antoine COGNAUD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

## Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Murielle ARREGUI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Laetitia LAC (ek) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Absents/ Hor ez izenak: Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

# 2024-30 Ouverture des postes d'emplois saisonniers 2024 / 2024ko uda sasoineko lan postuak

Comme chaque année, il convient de recruter des emplois saisonniers afin de renforcer les services municipaux.

Cette année, les besoins sont estimés de la manière suivante :

|   | JUILLET | AOUT |
|---|---------|------|
| Services techniques   | 2       | 2    |
| Caisse piscine, entretien vestiaires  | 1,5     | 1,5  |
| MNS (mercredi après-midi + 2H/j en semaine)                                     |         | 1    |
| Centre de Loisirs   | 7       | 7    |
| Cantine et entretien des locaux du centre de loisirs (site Maison de L'Enfance) |         | 0,5  |
| Cantine et entretien des locaux du centre de loisirs (site Ecole publique) +    |         | 1    |
| portage des repas   |         |      |
| ASVP Police Municipale du 8 juillet au 23 août inclus                           | 1       | 1    |

# Centre de Loisirs:

Vacances Pâques : 4 agents maximum pendant 2 semaines (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Toussaint : 4 agents maximum pendant 2 semaines (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Noël: 3 agents maximum pendant 1 semaine (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Février : 4 agents maximum pendant 2 semaines (suivant le nombre d'inscriptions d'enfants et le nombre de stagiaires comptant pour l'effectif encadrant)

Mercredi: 2 agents pendant les 36 semaines d'école

Envoyé en préfecture le 09/04/2024

Reçu en préfecture le 09/04/2024

Publié le

Ces postes seront réservés prioritairement aux étudiants de la Commune av ID: 064-216400655-20240408-2024 convient d'ouvrir les postes correspondants sachant que les saisonniers sero<del>ht rémunérés à l'indice brut 36</del> (majoré 366), sur la base du SMIC pour les saisonniers du Centre de Loisirs, et la rémunération du MNS sera calculée sur le grade d'Educateur d'Education des APS au 7ème échelon, à l'indice Brut 452 (majoré 401).

### Piscine (hors été)

- -Juin, septembre, octobre, 2 et 3 novembre : ouverture samedi et dimanche : 1 MNS après-midi de 13H45 à 19H00 + 1 agent pour la caisse et l'entretien des locaux de 13H45 à 20H30
- -3 septembre au 4 octobre pour les 5 jours de la semaine : 1 MNS de 9H à 12 H et de 13H30 à 16H30 (natation
- 21 octobre au 1er novembre : 1 MNS après-midi de 13H45 à 19H00 + 1 agent pour la caisse et l'entretien des locaux de 13H45 à 20H30

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** l'ouverture des postes d'emplois saisonniers tels que proposés ci-dessus.

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Maire / Auzapez Jauna,

Jean Louis FOURNIER